

MAIRIE

16, Place de la mairie
69380 ALIX

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2023.18

OBJET : Réglementation de circulation et stationnement durant la séance d'essai de véhicules du Rallye des Vignes le 24 mars 2023

Le Maire d'ALIX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu la demande présentée le 14 mars 2023 par l'Association FL Sport Communication domiciliée 48 impasse du Bois des Noyers à ALIX dans le cadre de l'organisation d'une séance d'essai de véhicules du Rallye des Vignes le 24 mars 2023 de 13 h 00 à 14 h 00 ;
- Considérant que cette manifestation aura lieu en agglomération et qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation afin de prévenir tous risques d'accident,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Autorisation

Le vendredi 24 mars de 13 h 00 à 14 h 00, la circulation sur la route des Bruyères, route de Poncelin et route du Château de Marzé (RD 607) à Alix, sera interrompue pendant la manifestation.

La séance d'essai commencera de la salle des fêtes (place de la Vierge Noire) jusqu'au Château de Marzé.

Article 2 : Stationnement

Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules.

Article 3 : Signalisation

La signalisation temporaire balisant la manifestation et réglementant la circulation sera implantée conformément aux textes en vigueur par le pétitionnaire à chaque extrémité de la section concernée. L'association FL Sport Communication est chargée, sous sa responsabilité, du contrôle, de la surveillance et de la maintenance de cette signalisation.

Article 4 : Remise en état des lieux

A l'issue de la séance d'essai et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être rendue propre et conforme à la circulation routière.

Article 5 : Affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché par la mairie. Il sera également distribué dans les boîtes aux lettres des routes concernées par le pétitionnaire.

Ampliation transmise à

- La C.C.B.P.D. d'Anse
- Le Service Voirie Ouest du Département du Rhône
- La Gendarmerie d'Anse
- SDMIS
- La Mairie de Frontenas

Fait à ALIX, le 14 mars 2023
Pascal LEBRUN, Maire d'ALIX.

